



## FISCALITÉ ET MOBILISATION DES RECETTES INTERNES

# La maîtrise et le suivi des arriérés fiscaux dans les comptes publics

MAFM04

CASABLANCA

2 SEMAINES

OPTION 1 : 4 900 €<sup>(1)</sup> / OPTION 2 : 6 160 €<sup>(2)</sup>

du 27/07/2026 au 07/08/2026

Concernant les coûts :

(1) : L'option 1 comprend les frais pédagogiques et les frais annexes, la fourniture d'un kit pédagogique incluant un ordinateur portable et/ou une tablette numérique, la pause-café, la participation aux frais de déjeuner, les activités culturelles et touristiques, les déplacements en région parisienne et les services organisation et logistique de l'équipe CIFOPE.

(2) : L'option 2 comprend, en plus de tous les éléments de l'option 1, l'hébergement et le petit déjeuner pendant toute la durée de la formation (7, 14 ou 21 nuits maximum). Les repas du soir et autres dépenses personnelles nécessaires ne sont pas pris en compte.

**CIFOPE**  
EXPERTISE ET FORMATION

## **La maîtrise et le suivi des arriérés fiscaux dans les comptes publics**

### **OBJECTIFS**

- Réduire substantiellement les arriérés fiscaux.
- Comprendre l'origine des soldes fiscaux.
- Concevoir des stratégies de recouvrement évitant la constitution des arriérés fiscaux.
- Savoir mettre en œuvre les mesures légales et réglementaires de recouvrement des arriérés fiscaux.

### **THÈME ET MODULES PÉDAGOGIQUES**

#### **1<sup>er</sup> module**

Reconstitution de l'origine des arriérés fiscaux et identification des contribuables concernés

#### **2<sup>e</sup> module**

Recherche des voies d'apurement des arriérés et implication des autres Administrations impliquées

#### **3<sup>e</sup> module**

Mise en œuvre des dispositions légales en la matière

#### **4<sup>e</sup> module**

Essais d'amélioration des dispositions légales et réglementaires en la matière

### **POUR QUI ?**

Inspecteurs, vérificateurs et Contrôleurs des impôts, Inspecteurs, vérificateurs et Contrôleurs des Douanes, Inspecteurs et Contrôleurs du Trésor, Cadres Commerce, de l'Energie, des hydrocarbures, Cadres et Agents des Sociétés concernés par les arriérés fiscaux.

